

**Déclaration de la délégation du Royaume du Maroc
devant la 3ème Conférence pour faciliter l'entrée en vigueur
du Traité d'Interdiction Complète des Essais Nucléaires**

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de me joindre aux orateurs qui m'ont précédé pour vous adresser, au nom de la délégation du Maroc, mes vives félicitations pour votre élection à la présidence de cette Conférence. Nous sommes convaincus que vos talents et votre expérience dirigeront vers la réussite les travaux de notre réunion.

Mes remerciements s'adressent également à la Représentante Permanente du Mexique, qui a mené avec compétence les premières consultations concernant la tenue de cette Conférence, ainsi qu'à l'Ambassadeur Tom Grönberg, Représentant Permanent de la Finlande, qui a présidé avec beaucoup de compétence, le processus préparatif de notre réunion.

Je ne pourrais omettre de rendre hommage au Secrétaire Exécutif de la Commission Permanente, ainsi qu'aux membres du Secrétariat Technique Provisoire pour tous leurs efforts dans la gestion des affaires de la Commission et de ses programmes.

Monsieur le Président,

Le Traité sur l'Interdiction Complète des Essais Nucléaires a été adopté suite à des négociations complexes et difficiles. La délégation du Maroc estime que l'adoption du Traité reflète la volonté de la Communauté internationale de mettre fin à la course ravageuse

aux armements et répondit à l'aspiration de tous les peuples pour un monde sûr et pacifique par le renforcement du régime de non-prolifération.

Les résultats auxquels a abouti le processus de négociation du Traité sont significatifs dans la mesure où le système de vérification conçue, et qui est en cours de mise en place, est la preuve que la communauté internationale peut s'octroyer les moyens d'établir un système de contrôle effectif et crédible pour bannir à tout jamais l'exercice d'essais nucléaires.

De même, l'adoption du CTBT est intervenue à un moment où la lutte contre la prolifération a connu un tournant décisif par la prorogation indéfinie du Traité sur la Non Prolifération Nucléaire.

Ces efforts et acquis ne doivent en aucun cas être dilapidés ou remis en cause, ce qui signifie que l'interdiction des essais nucléaires doit être désormais irréversible.

Monsieur le Président,

Le respect des normes et stipulations du Traité peut-être considéré comme une obligation morale, voire même normative découlant non seulement de ses propres dispositions mais aussi de celles contractées par les puissances nucléaires en vertu du TNP.

C'est pourquoi nous considérons que tout retard supplémentaire dans la mise en œuvre du CTBT ne peut que constituer une fragilisation des efforts de l'ensemble de la Communauté internationale dans le désarmement et la lutte contre la prolifération nucléaire. La nécessité d'éviter tout retard dans ce domaine est la seule

à même de permettre que la compétition dans la sophistication des armes, et en particulier les armes de destruction massive, ne soit relancée.

Monsieur le Président,

La délégation du Maroc estime que les efforts accomplis dans le domaine du désarmement restent modestes, alors que tout progrès significatif dans ce domaine contribuerait aussi sûrement à renforcer le régime de non prolifération.

La lutte contre le terrorisme, lutte légitime et nécessaire, ne peut constituer un argument pour geler les efforts, et au delà dilapider les résultats accomplis, dans le domaine du désarmement. Bien au contraire, le désarmement est l'une des voies les plus appropriées pour lutter efficacement contre le terrorisme et l'empêcher à tout prix de tenter d'user d'armes de destructions massives.

Nous estimons aussi que le désarmement et l'universalité du principe de non prolifération sont plutôt des facteurs de stabilité et de paix aussi importants que le développement économique et social d'où l'importance des travaux de cette conférence et la nécessité de mettre en œuvre les recommandations et décisions auxquels elle parviendra.

Monsieur le Président,

Des efforts supplémentaires doivent être déployés, aussi bien par le Secrétariat Technique Provisoire que par les Etats Parties, afin d'assurer les ratifications nécessaires à l'entrée en vigueur du Traité le plus tôt possible.

Nous demeurons convaincus que si la situation actuelle reste inchangée elle s'exprimera par des difficultés supplémentaires non seulement sur le devenir du traité, ce qui est fondamental, mais pour la Commission Préparatoire, notamment aux niveaux budgétaire et de la gestion du personnel. Le rôle joué par la Commission et le personnel ne doit en aucun cas être diminué.

Des actions, telles que celles proposées dans le projet de déclaration finale de cette Conférence, doivent être entreprises d'urgence pour accélérer le processus de ratification du Traité, et rendre son entrée en vigueur des plus imminente.

A cet effet, nous estimons que les pays ratificateurs sont appelés à exprimer leur adhésion également par la promotion de l'adhésion à ce traité. De même que les puissances nucléaires devront continuer à respecter, de façon stricte et irréversible, leur moratoire volontaire sur les essais nucléaires.

Nous saisissons cette occasion pour appeler tous les pays qui ne l'ont pas encore fait, notamment ceux figurant sur l'Annexe 2, à signer et/ou ratifier le Traité. Leur ratification étant nécessaire à l'entrée en vigueur du Traité, ces pays ont une responsabilité particulière devant la communauté internationale en ce qui concerne la réalisation des objectifs nobles qui ont motivé l'adoption du CTBT.

Merci.